

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIRE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT JUST-MALMONT**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	26

Séance du 3 avril 2024

N°24-04-15

Date de la convocation
26 mars 2024**L'an deux mil vingt quatre
et le trois avril**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi salle du Conseil sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

Présents :

M. Frédéric GIRODET, Maire ; Mme Odile PRADIER, M. Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, M. Jean FERNANDES, Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, M. André MOLLE, Adjoint ;
Mme Pamela MARODON, M. Denis SALANON Conseillers Municipaux Délégués ;
Mme Chrystelle BERTINELLI, M. David CHAUDIER, M. Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, Mme Maguy FOULTIER, M. Patrice FRANÇON, Mme Véronique MAURIN, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Maryline MOUNIER, Conseillers Municipaux ;

Absents excusés avec pouvoir :

Mme Dominique COLOMB qui a donné pouvoir à Mme Maguy FOULTIER
M. Joël AUROUZE qui a donné pouvoir à M. Jean FERNANDES
Mme Arlette CHAPELLON qui a donné pouvoir à M. André MOLLE
M. Benjamin FOULTIER qui a donné pouvoir à Mme Christine BONNEFOY
Mme Emilie MASSARDIER qui a donné pouvoir à M. David CHAUDIER.
Mme Mélanie PICHON qui a donné pouvoir à Odile PRADIER.
M Christophe PIOT qui a donné pouvoir à M Joseph BUGNAZET.

Absents excusés sans pouvoir

Anne VINSON

M. David CHAUDIER a été nommé secrétaire de séance

Objet : Régularisation foncière route de la Roche au RD10

Monsieur Le Maire fait part de la nécessité de procéder à des régularisations foncières concernant la route entre "La Roche" et la RD 10. A ce titre, il est nécessaire de procéder à des acquisitions à titre gratuit de parcelles appartenant à différents propriétaires, à savoir :

AR Prefecture043-214302051-20240403-24_04_15-DE
Reçu le 15/04/2024

M. BUGNAZET Joseph :

- La parcelle cadastrée section B n°1055 d'une surface de 114 m²
 - La parcelle cadastrée section B n°1057 d'une surface de 105 m²
 - La parcelle cadastrée section B n° 1059 d'une surface de 2 m²
 - La parcelle cadastrée section B n° 1061 d'une surface de 150 m²
 - La parcelle cadastrée section B n° 1063 d'une surface de 167 m²
- Soit un total de 538 m²

M. BUGNAZET Nicolas :

- La parcelle cadastrée section B n° 1046 d'une surface de 555 m²
 - La parcelle cadastrée section B n° 1048 d'une surface de 64 m²
 - La parcelle cadastrée section B n° 1050 d'une surface de 64 m²
- Soit un total de 683 m²

Mme BONNET Agnès :

- La parcelle cadastrée section B n° 1044 d'une surface de 552 m²

M. BERGER Aimé :

- La parcelle cadastrée section B n° 1052 d'une surface de 296 m²

Monsieur Le Maire propose donc au conseil municipal de procéder à l'acquisition à titre gratuit de ces parcelles.

Monsieur BUGNAZET, concerné personnellement par cette délibération, ne prend pas part au vote (ni son mandant qui lui a donné pouvoir), 24 élus participent donc à ce vote.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles cadastrées section B n° 1055-1057-1059-1061-1063 d'une surface totale de 538 m² appartenant à M. BUGNAZET Joseph ; l'acquisition des parcelles cadastrées section B n° 1046-1048-1050 d'une surface totale de 683 m² appartenant à M. BUGNAZET Nicolas. ; l'acquisition de la parcelle cadastrée section B n°1044 d'une surface de 552 m² appartenant à Mme BONNET Agnès ; l'acquisition de la parcelle section B n°1052 d'une surface de 296 m² appartenant à M. BERGER Aimé, et ce à titre gratuit.
- **DESIGNE** le Cabinet ACTIF dans le cadre d'une assistance à la rédaction d'actes administratifs et plus largement l'autorise à effectuer toutes démarches nécessaires à cette mission.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à authentifier et signer les actes administratifs ainsi que tous documents relatifs à cette opération,
- **DESIGNE** Madame PRADIER Odile, 1^{ère} adjointe, pour représenter la Commune et signer les actes au nom et pour le compte de cette dernière,

Fait et délibéré en mairie ce jour, mois et an susdits
A Saint Just Malmont, le 3 avril 2024

Le Maire,
Frédéric GIRODET



La secrétaire de séance
M. David CHAUDIER

AR Prefecture

043-214302051-20240403-24_04_15-DE
Reçu le 15/04/2024